

[Forum](#) [Actualité & débats](#) [Economie](#) [La fiscalité en Algérie](#)

Notices

Bienvenue sur Forum-Algerie.com. Pour vous inscrire cliquez sur ce **lien**. Pour nous contacter envoyer un email a contact@forum-algerie.com

Affichage des résultats 1 à 10 sur 19

Page 1 sur 2 **1** 2

Dernière

Discussion: La fiscalité en Algérie

Outils de la discussion

Display

La fiscalité en Algérie

#1

Jasmine77 

Senior Member



Date d'inscription: octobre 2008

Messages: 3 564

 09/11/2008, 16h21

A quoi ressemble l'imposition en Algérie ? En dehors de la TVA, quels sont les impôts que paient les algériens et y a t-il des seuils d'imposition comme en France ?

[QUOTE](#)

#2

khouz

Guest

 09/11/2008, 16h49

normalement y'a ce lien qui regroupe toutes les formes d'impositions en algerie mais il veut plus s'ouvrir 😞

<http://www.impots-dz.org/>

[QUOTE](#)

#3

oldstoneage 

Senior Member



Date d'inscription: juin 2008

Messages: 1 080

 09/11/2008, 16h51**Impôt sur les sociétés**

Taux de l'impôt sur les sociétés résidentes

Les sociétés de capitaux sont soumises à l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) - 25%

Les sociétés de personnes sont soumises à l'impôt sur le revenu global (IRG) - De 0 à 35% à compter de 2008.

Taxe sur l'Activité Professionnelle (TAP) - 2% du Chiffre d'Affaires hors TVA.

Imposition des plus values à long terme

Les plus values à long terme sont imposées en Algérie au taux de 35%.

Régime de groupe de sociétés et des dividendes versés par les filiales à leurs sociétés mères

Impositions des succursales

La fiscalité locale s'applique indifféremment, quelle que soit l'origine des capitaux ; cependant, une défiscalisation temporaire est possible (de 3 à 10 ans), dans le cas d'un agrément de l'ANDI (Agence Nationale pour le Développement de l'Investissement).

Les entreprises étrangères qui exercent en Algérie à titre temporaire une activité de prestation de services dans le cadre de contrats conclus avec des opérateurs algériens sont soumises à un régime fiscal qui déroge substantiellement au droit commun : IRG ou IBS au taux de 18% seulement.

Impôt sur le revenu

Année fiscale

L'année fiscale commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Taux de l'impôt sur le revenu

Impôt sur le revenu global (IRG) - Taux progressif jusqu'à 35% à compter de 2008.

Existe t'il des déductions ou autre réduction d'impôt pour les personnes physiques ?

Pour connaître les différentes déductions accordées aux personnes travaillant en Algérie, il est

nécessaire de contacter la Direction des Impôts.

El-saca tdor w koulchi eywelli L blaſthou..

► QUOTE

#4

Sally

Guest

12/11/2008, 16h51

La loi de Finances pour 2008 en Algérie a relevé de 60.000 à 120.000 DA par an le seuil de revenu non imposable. Les travailleurs percevant un salaire mensuel égal ou inférieur à 15.000DA, ne sont plus imposables. Pour les salariés rémunérés entre 15 et 25.000 da, le taux d'imposition est de 7,8 %. Le taux marginal supérieur a été revu à la baisse en passant de 40 à 35 % et ce, proportionnellement à la baisse de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS).

En résumé le barème s'échelonne de 0 % à 35 % du salaire annuel brut.

Je ne sais pas si vous avez la même impression que moi mais je trouve que les algériens n'ont pas l'attitude de contribuables. Face par exemple aux actes de vandalismes, ils réagissent comme si que c'était un bien de l'état qui venait d'être détruit et non pas comme un bien payé à même leurs impôts.

► QUOTE

petite question de fiscalité

#5

girdz ◉

Junior Member

Date d'inscription: février 2009

Messages: 1

04/02/2009, 20h26

alors voila ma question :

un certain mr X est un architecte et ses gains de cette annee sont 350000DA on les compte comme BIC oubien BNC oubien autre choses ?

jattend votre reponse

merci d'avance

bonne soiree

► QUOTE

#6

Dalloz ◉

Senior Member

Date d'inscription: janvier 2009

Messages: 392



04/02/2009, 20h49

Envoyé par **girdz**

alors voila ma question :

un certain mr X est un architecte et ses gains de cette annee sont 350000DA on les compte comme BIC oubien BNC oubien autre choses ?

jattend votre reponse

merci d'avance

bonne soiree

Le revenu des architectes rentrent dans la catégorie des BNC.

► QUOTE

#7

algerienne1975 ◉

Senior Member



Date d'inscription: mars 2008

Localisation: constantine

Messages: 118



08/02/2009, 00h12

Envoyé par **oldstoneage**

Impôt sur les sociétés

Taux de l'impôt sur les sociétés résidentes

Les sociétés de capitaux sont soumises à l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) - 25%

Les sociétés de personnes sont soumises à l'impôt sur le revenu global (IRG) - De 0 à 35% à compter de 2008.

Taxe sur l'Activité Professionnelle (TAP) - 2% du Chiffre d'Affaires hors TVA.

Imposition des plus values à long terme

Les plus values à long terme sont imposées en Algérie au taux de 35%.

Régime de groupe de sociétés et des dividendes versés par les filiales à leurs sociétés mères

Impositions des succursales

La fiscalité locale s'applique indifféremment, quelle que soit l'origine des capitaux ; cependant, une défiscalisation temporaire est possible (de 3 à 10 ans), dans le cas d'un agrément de l'ANDI (Agence

Nationale pour le Développement de l'Investissement).

Les entreprises étrangères qui exercent en Algérie à titre temporaire une activité de prestation de services dans le cadre de contrats conclus avec des opérateurs algériens sont soumises à un régime fiscal qui déroge substantiellement au droit commun : IRG ou IBS au taux de 18% seulement.

Impôt sur le revenu

Année fiscale

L'année fiscale commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Taux de l'impôt sur le revenu

Impôt sur le revenu global (IRG) - Taux progressif jusqu'à 35% à compter de 2008.

Existe t'il des déductions ou autre réduction d'impôt pour les personnes physiques ?

Pour connaître les différentes déductions accordées aux personnes travaillant en Algérie, il est nécessaire de contacter la Direction des Impôts.

alors la je vé ajouté kelek chose de nouveau la plus valus de cession né plus a compter du 01/01/2009 pour lé propriété baties et nn baties , sinon tt le reste é bon comme tu la expliké merci

si mes amis sont heureux,je serai moins miserable

► QUOTE

#8

miomia ◉

Junior Member

Date d'inscription: mars 2010

Messages: 1

19/03/2010, 12h34

j'ai une question, la voila:

j voudrai savoir comment la fiscalité à évoluer en Algérie (de 1962 à 1991 puis de 1991 à aujourd'hui) pour ceux qu'ils peuvent me reprendre merci

► QUOTE

#9

KELK1 ◉

Junior Member

Date d'inscription: août 2010

Messages: 1

03/08/2010, 14h23

à l'élaboration du bilan du 1er semestre 2010, le financier déclare que l'impôt sur le bénéfice est de 30%, j'aimerais bien savoir si c'est vrai? merci

► QUOTE

#10

Joan34 ◉

Senior Member

Date d'inscription: novembre 2007

Localisation: septimanie

Messages: 2 151

03/08/2010, 15h36

Envoyé par **KELK1**

à l'élaboration du bilan du 1er semestre 2010, le financier déclare que l'impôt sur le bénéfice est de 30%, j'aimerais bien savoir si c'est vrai? merci

En gros, le même système fiscal que chez mamma França; comme pour le reste d'ailleurs.

► QUOTE

Page 1 sur 2 **1** 2

Dernière

Quick Navigation

Economie

Haut de page

« Discussion précédente | Discussion suivante »

Discussions similaires

Air Algérie se donne de l'air avant l'ouverture du ciel

By SEYDOU in forum Economie

Réponses: 42

Dernier message: 09/03/2011, 19h38

(ESS) historique + palmares + effectif 07/08 + sponsors

By SmiChou in forum Sport

Réponses: 3

Dernier message: 30/09/2008, 21h01

Internet en Algérie : révolution au pays du bidon d'huile à 1.000 dinars
By SEYDOU in forum Discussion générale

Réponses: 5
Dernier message: 14/03/2008, 18h38

Règles de messages

You may not post new threads
You may not post replies
You may not post attachments
You may not edit your posts

employé : non

BB code is oui
Les **smileys** sont activés : oui
La **balise [IMG]** est activée :
oui
[VIDEO] code is oui
Le code HTML peut être

Forum Rules

-- BlueSaint-Fluid ▼

-- Français ▼

[Forum Algerie](#) [Archives](#) [Haut de page](#)

Fuseau horaire GMT +1. Il est actuellement 12h01.

Édité par : vBulletin® version 4,2,3
Copyright ©2000 - 2016, Jelsoft Enterprises Ltd. Tous droits réservés.
Version française #13 par l'association vBulletin francophone
Premium BlueSaint vBulletin Skin developed by vBStyles.com